

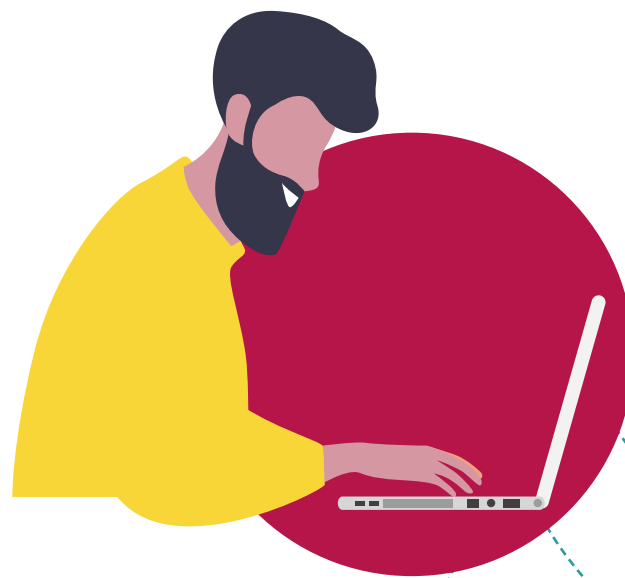


votre dossier de pension en ligne

Saviez-vous qu'un proche peut vous aider à gérer votre pension ?



Il est possible de donner un mandat pour votre dossier de pension en ligne à une autre personne via mypension.be. En tant que mandant (personne qui donne le mandat), vous pouvez donner accès à votre dossier de pension à une personne de confiance qui gère votre administration.



Pourquoi ?

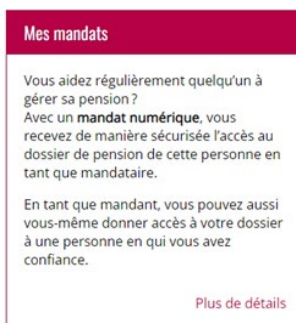
Le système de mandats présente beaucoup d'avantages :

- **Moins de contraintes logistiques :**
le mandataire n'a pas besoin de votre carte d'identité pour accéder à votre dossier.
- **Le mandataire peut également s'occuper de votre dossier de pension quand cela l'arrange.**
- Le mandat **peut être instantanément retiré** si le mandant ou le mandataire le désire.
- Un mandataire peut obtenir **l'accès aux dossiers de plusieurs personnes.**

Précision : le mandat numérique ne donne au mandataire accès qu'au dossier en ligne du mandant. Le mandat numérique ne procure aucun autre droit au mandataire.

Comment aider vos proches à gérer leur pension ?

Grâce à un mandat électronique, vous pouvez avoir accès au dossier de pension de quelqu'un d'autre (le mandant), si celui-ci vous donne l'accès.



Vous vous connectez à mypension.be et vous créez le mandat. Sur la page de CSAM, vous indiquez la personne pour laquelle vous demandez le mandat.



La personne donnant accès à son dossier se rend (éventuellement avec votre aide) en son nom propre sur mypension.be afin d'accepter le mandat.



Vous avez maintenant accès au dossier de la personne que vous souhaitez aider. Connectez personnellement à mypension.be et allez sur la page "mes mandats".

Plus d'informations ?

Rendez-vous sur la page "Gérer mes mandats" de mypension.be.